

L'Association pour le Développement des Sentiers de
Vélo de Montagne du Québec
21 Morris
Sainte-Thérèse, Québec.
J7E 3L3

Formulaire Bénévole

Courriel: info@adsvmq.org

_____	_____	_____
NOM	PRÉNOM	INITIALES

ADRESSE		
_____	_____	_____
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
_____	_____	_____
TÉLÉPHONE	COURRIEL	
_____		_____
CLUB OU COMPAGNIE		SITE WEB

Vous voulez en faire plus pour la promotion, l'entretien et la création des sentiers, l'ADSVMQ accepte les dons en argent par chèque ou en ligne.

Code d'éthique et règles de base pour la pratique du vélo de montagne

- 1) Je respecterai la nature.
- 2) Je respecterai les sentiers sans laisser aucune trace de mon passage.
- 3) Je porterai l'équipement sécuritaire nécessaire, et contrôlerai toujours mon vélo.
- 4) J'aiderai à rendre les sentiers accessibles et meilleurs.
- 5) Je respecterai tous les utilisateurs des sentiers, et céderai le passage en tout temps.
- 6) Avant tout, je roulerai pour le plaisir!

Le membre reconnaît que l'ADSVMQ est un organisme à but non lucratif dont la mission est de «Défendre et promouvoir les intérêts de la pratique récréative du Vélo de Montagne» et convient que l'ADSVMQ ne sera en aucun cas tenue responsable, renonce à tous les droits et recours qu'il pourrait avoir, et s'engage à tenir l'ADSVMQ quitte et indemne, de toute responsabilité concernant les dommages, coûts, pertes, dépenses, demandes de règlement, poursuites ou réclamations pouvant résulter de dommages à la propriété ou de blessures à la ou aux personnes, y compris le décès, pouvant survenir dans le cours de ou suite à la pratique du vélo de montagne ou de toute autre activité organisée ou endossée par l'ADSVMQ par le membre ou quelqu'autre des membres de l'ADSVMQ.

SIGNATURE

DATE